ADDENDUM A L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU SAGE DU BASSIN FERRIFERE

Inventaire validé par la CLE en mai 2012

Maîtrise d'ouvrage Région Lorraine – réalisé par Asconit consultants

Auteur : Région Lorraine – 15 mars 2013

1- Contexte:

Les remarques émises lors des consultations des organismes publics sur le projet de SAGE (de septembre 2012 à février 2013) ont permis de constater que certaines zones humides qualifiées de « zones humides effectives » dans l'inventaire validé en mai 2012 n'ont pas été prospectées sur le terrain et ont été délimitées par photo-interprétation mais sans validation, de terrain ou à dire d'experts.

La méthodologie de l'inventaire prévoit que les zones humides effectives sont recensées sur la base de relevés de terrain (relevé des habitats caractéristiques). Si le caractère humide n'est que partiellement déterminé ou non confirmé sur le terrain (recensement Asconit ou inventaire existant), la zone humide est qualifiée de zone humide potentielle.

La CLE a décidé de procéder à des modifications de l'inventaire des zones humides, afin que l'ensemble des zonages des zones humides soit cohérent avec la méthodologie de l'inventaire.

2- Modifications apportées :

Les experts de terrain (Conservatoire des sites lorrains, Parc naturel régional de Lorraine, Agence de l'eau Rhin Meuse, Centre permanent d'initiative pour l'environnement de Cotes de Meuse, ONEMA) ont été sollicités en février 2013 et ont validé certaines de ces zones humides non prospectées par Asconit et délimitées par photointerprétation.

Les zones humides effectives non prospectées, ajustées par photointerprétation, et non validées par les experts, ont été reclassées en zones humides potentielles quand :

- les zones humides n'ont pas été préinventoriées (inventaire du PNRL par exemple),
- les zones humides n'ont pas été délimitées ou validées à dire d'expert,
- les zones humides ne figurent pas sur la carte IGN TOPO 25 (figuré de marais).

Ainsi, 8,05 km² (sur 185,04 km² au total) correspondant à 4,3% des zones humides inventoriées (soit 56 zones humides sur 1029 zones humides au total) ont été reclassées en zones humides potentielles. Parmi ces 4,3%: 64,7% (en superficie) sont des zones humides prioritaires pour la gestion de l'eau, 12,4% sont des zones humides prioritaires pour la biodiversité uniquement et 22,8% sont des zones humides non prioritaires.

Une nouvelle terminologie des zones humides non prospectées a été définie dans les fiches zones humides :

- les zones humides effectives préinventoriées et intégrées après le recensement terrain par Asconit deviennent « zones humides effectives préinventoriées (ajustées par photointerprétation) »,
- les zones humides effectives délimitées ou validées à dire d'experts deviennent « zones humides effectives validées à dire d'experts (ajustées par photointerprétation) »,
- les figurés de marais sur la carte IGN (Scan 25 de 2009) demeurent « zones humides effectives (ajustées par photointerprétation) ».



Ces modifications ont été intégrées :

- dans le projet de SAGE (PAGD et règlement) et le rapport environnemental adoptés par la CLE le 15 mars 2013
- Dans l'atlas cartographique
- Dans les fiches zones humides
- Dans le SIG et la Base de données de l'inventaire

